

Sujet : [INTERNET] NON au nouveau projet ICPE éolien Saint Sulpice les feuilles.

De : FRANCOIS TABOURDEAU <fdtab@aol.com>

Date : 26/12/2021 14:46

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens d'apprendre l'existence de ce nouveau projet d'implantation d'un groupe d'éolienne sur la commune de St Sulpice-les-Feuilles qui pourrait s'ajouter à toutes les autres machines qui polluent nos beaux paysages du bocage limousin.

Je suis tout à fait conscient de l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons, mais la solution des aérogénérateurs terrestres n'est pas une bonne option à de multiples titres.

- Il y a bien sûr la destruction de nos paysages comme je le rappelle, ce qui atteint notre patrimoine visuel, notre identité et notre environnement traditionnel.
- Ces machines de dimensions démesurées ont un impact important sur la faune des oiseaux et des chauve-souris et la biodiversité.
- Et puis en émettant des infra-sous discontinus, elles peuvent avoir des effets délétères sur la santé des riverains.
- Récemment, l'accident d'une éolienne du parc de St Aignant de Versillat a mis en lumière leur dangerosité;
- La construction d'un tel parc nécessite d'énormes quantités de béton, d'acier, de cuivre, de matériaux composites, dont l'élaboration, le transport et la mise en place se traduisent par des émissions de CO2, celles-là même qu'on se propose d'éviter. Sans parler de leur élimination et recyclage (éventuel ???) en fin de vie de ces machines.
- D'un point de vue énergétique, l'irrégularité du vent ne peut pas assurer une production stable, voire prévisible, et le gestionnaire du réseau électrique aura à jouer avec des centrales à gaz, l'hydraulique de chute et les importations. On risque de naviguer entre excédents et déficits.
- D'un point de vue économique l'assurance d'obtenir un excellent prix de reprise des kw-h a alléché les investisseurs mais appauvri les consommateurs qui comblent les écarts de prix au niveau d'une ligne pernicieuse de leurs factures. Quant aux acteurs locaux, ils n'en tirent aucun bénéfice, mise à part quelques prébendes accordées aux propriétaires de terrains et collectivités locales.
- Enfin, l'activité économique locale, voire nationale, n'est absolument pas impliquée. La technologie utilisée est hors de portée des industries locales, fabrication, transport, montage, entretien sont hautement spécialisés, la plupart du temps l'apanage de sociétés étrangères.

On pourrait alternativement tirer partie des ressources locales, notamment la micro-hydraulique, la méthanation de effluents de l'élevage, la pelletisation des chutes de bois. Ces technologies sont matures, neutres pour l'environnement, génératrices d'activité locale. Je pense que la méthanation des effluents de l'élevage, et notamment celle des fumiers et lisiers est particulièrement bien adaptée en région d'élevage en évitant les émanations de méthane associés aux épandages dans les prés. Et comme le méthane est 25 fois plus nocif que le CO2 eu égard à l'effet de serre, on attend deux buts, la limitation de cet effet de serre et la possible génération d'électricité locale régulière qui peut même contribuer à absorber les pointes de la demande.

Mais pour revenir au projet de St Sulpice les Feuilles , il faut vous assurer que la directive EUROBATS soit bien respectée, notamment en ce qui concerne la distance de 200 m entre les machines et les zones boisées. Et puis, s'il était avéré que ce projet est bien dangereux pour l'environnement et sa faune, la notion d'écocide et de potentielles poursuites judiciaires sont à prendre en compte.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous remercie d'avoir pris connaissance de ce texte, et j'espère que vous voudrez bien en tenir compte dans vos conclusions.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes meilleures salutations et de toute ma considération.

François TABOURDEAU

ingénieur énergétique
9, avenue Benjamin BORD
23800 DUN-le-PALESTEL